

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes de
Provence

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	4
Votants	5

Folio N°20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Date de convocation
07.03.2025
Date d'affichage
07.03.2025

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Nicolas STAMPFLI.

Absent représenté avec procuration : Monsieur Yves CARPENTIER a donné procuration à Monsieur Nicolas STAMPFLI

Madame Ophélie MARTINO a été nommée secrétaire de séance.

2025_15 : DLVAgglo révision libre de l'attribution de compensation 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et plus particulièrement son titre V, qui dispose que les conseils municipaux des communes membres intéressés doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'attribution de compensation libre qui les concerne ;

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 25 septembre, dûment approuvé par les communes à la majorité qualifiée ;

Vu les délibérations CC-5-12-24 à CC-10-12-24 du conseil communautaire de DLVAgglomération, ainsi que leurs motivations spécifiques, portant révision libre des attributions de compensation 2025 ;

Vu le montant d'attribution de compensation provisoire à valoir pour 2025 au profit de la commune de SAINT LAURENT DU VERDON au terme de ces six révisions successives, égal à 45 890.88 €

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les révisions libres d'attribution de compensation telles que mentionnées ;
- **Approuve** le montant d'attribution de compensation 2025 de 45 890.88 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,
Le Maire,



Ophélie MARTINO,
La secrétaire de séance,